

# Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

## *Note de synthèse 2019*



© B.Aublin – LPO Vendée

*B.A.*



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



## Ligue pour la Protection des Oiseaux

### Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : [vendee@lpo.fr](mailto:vendee@lpo.fr) ; <http://vendee.lpo.fr>





# Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

*Note de synthèse 2019*

-----

**Observatoire du patrimoine naturel  
du Marais poitevin**

**Pôle Avifaune**

---

**Rédaction :**

Aurélie Guégnard,

En collaboration avec

Elisa Daviaud et Alexis Martineau

## INTRODUCTION

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2004). Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples. La France accueille un peu plus de 10% de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN *et al.*, 2016) et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire (Marchadour & al., 2014 ; PCN., 2018).

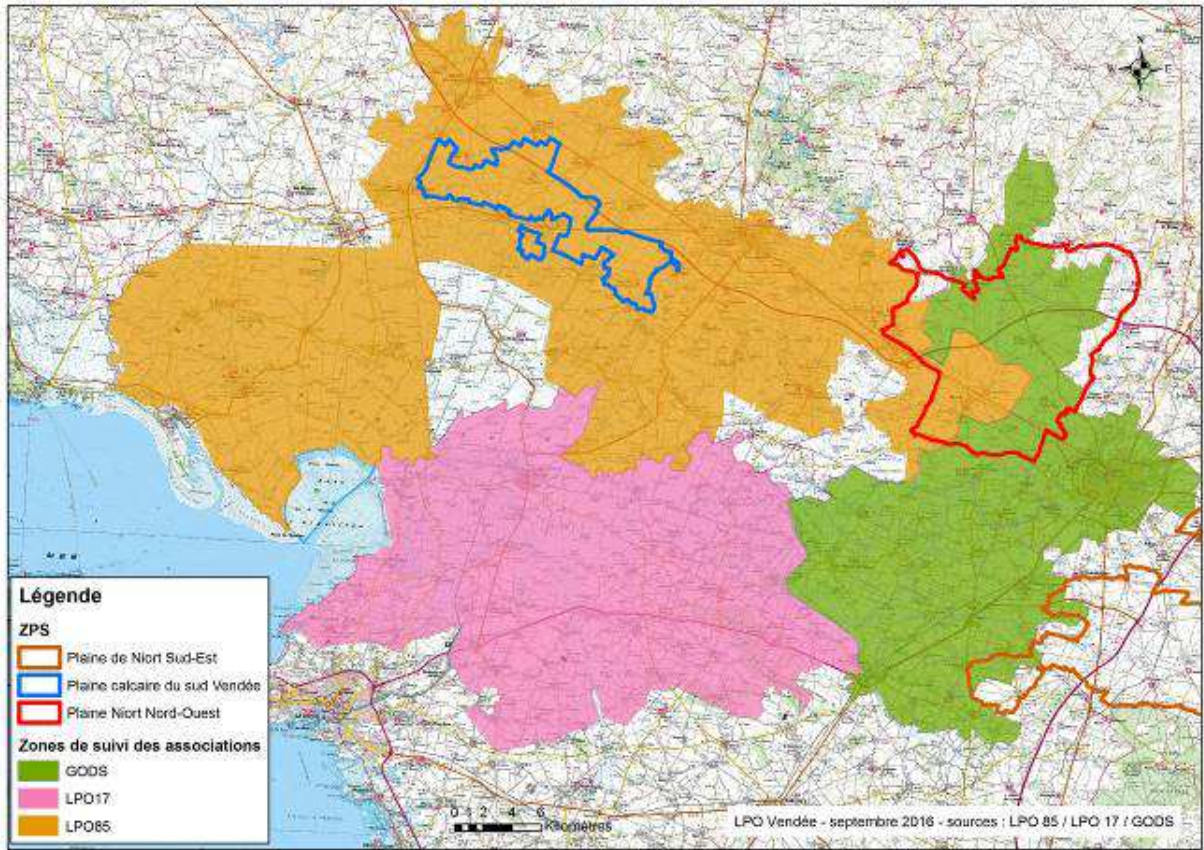
Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces du genre *Circus*, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce biotope l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques du Busard cendré. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une intervention humaine.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de cette espèce pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de cette espèce, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées de Busard cendré. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Le suivi réalisé dans la Zone de Protection Spéciale "Plaine calcaire du sud Vendée" est quant à lui financé par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre des actions Natura 2000.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon (C.PACTEAU, ASTUR), puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.



**Carte 1 : Localisation des zones d'études suivies par les structures associatives du Marais poitevin**

# 1. BILAN DE LA SAISON 2019

## 1.1. Compte-rendu du suivi 2019 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

### 1.1.1. *Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée*

La saison Busard 2019 a été bonne, meilleure qu'en 2018 dans la plaine du sud Vendée. Les couples de Busard cendré et de Busard des roseaux se sont installés rapidement à leur arrivée. Comme en 2018, nous avons constaté de nouveaux cantonnements tardifs en saison sur des secteurs non fréquentés initialement. La ressource alimentaire était bien présente, ce qui a permis une bonne reproduction en plaine. Le constat est plus mitigé dans la zone des polders. Contrairement à 2018, les tailles de ponte sont proches entre la plaine et le marais avec une taille de ponte moyenne de 3,03 pour la plaine et 3.4 pour les polders. En 2018 la taille de ponte moyenne était beaucoup plus faible dans les polders avec 3.5 œufs/nid en plaine et 2,3 œufs/nid dans la zone du Marais poitevin central.

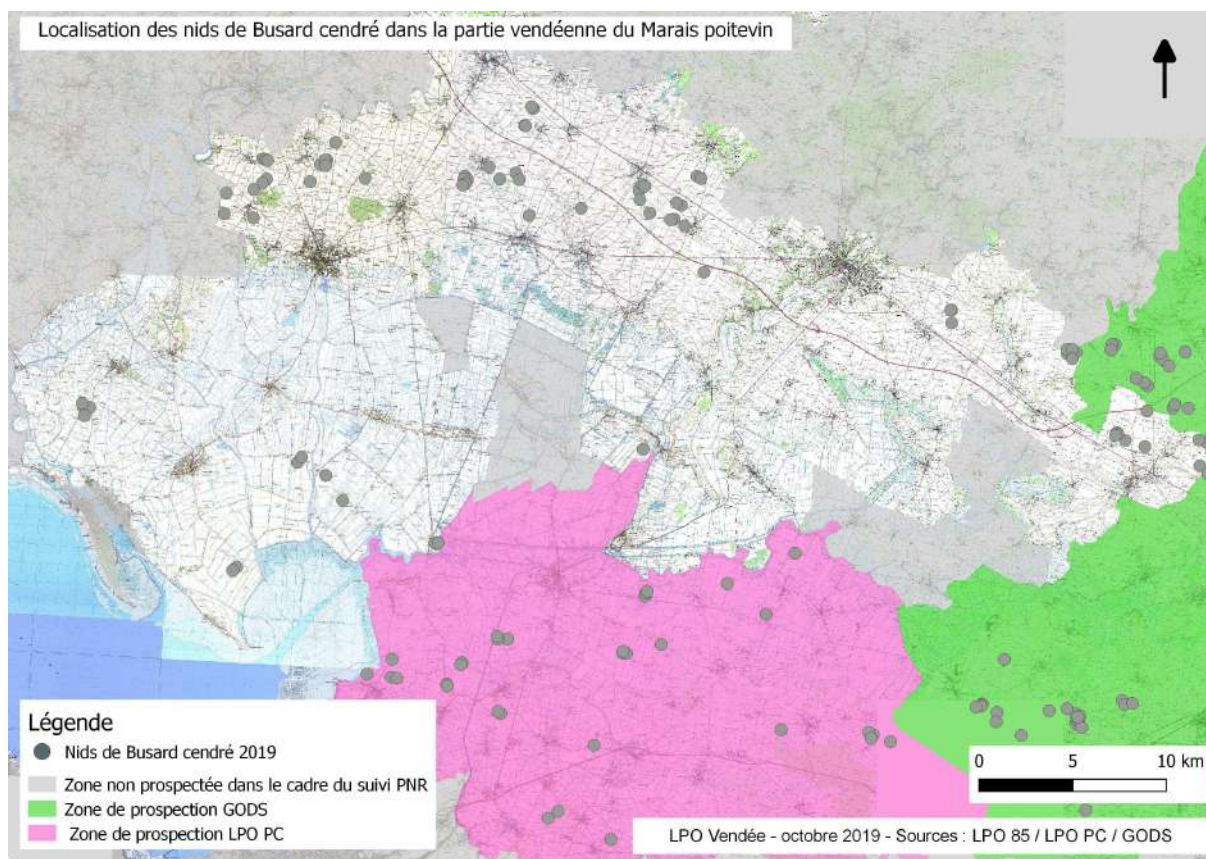
Dans le Marais poitevin central 2 fois moins de nids ont été localisés en 2019 avec 10 nids de Busard cendré contre 23 nids en 2018. Pour le Busard des roseaux, la proportion est quasiment similaire avec 9 nids en 2019 et 11 en 2018. Les 10 nids de Busard cendré trouvés ont permis l'envol de 27 jeunes sur un total de 30. 67 % de ces envols ont eu lieu grâce aux mesures de protection mises en place autour des nids (56 %) ou à l'envoi des oiseaux en centre de soins (11 %). Pour comparaison, en 2018 les 23 nids avaient donné 26 jeunes dont 18 s'étaient envolés. La productivité totale est de 2,70 (0,86 en 2018), la productivité protégée est de 0,48 et de 0.38 pour les envols avant moisson. Malgré un nombre de nids plus faible, l'année 2019 apparaît bien meilleure que 2018 avec une productivité supérieure à 2 et un nombre d'envol plus important ! Les moissons ont démarré précocement. Notons que la situation humaine dans cette zone de polders a été particulièrement tendue avec le monde agricole nous interdisant l'accès aux parcelles pour protéger les nids sur les 19 nids de busard cendré et des roseaux recensés, 8 nids ont fait l'objet d'intervention de l'ONCFS (42 %).

Dans le secteur de la plaine du sud Vendée, 62 nids de Busard cendré ont été localisés dont 45 ont fait l'objet d'intervention (73 %). Ces nids ont permis l'envol de 135 jeunes sur un total de 148. Parmi ces 135 jeunes, 47 se sont envolés avant moisson (soit 35 %), 84 ont pu s'envoler grâce aux protections (soit 62 %) et 4 oiseaux ont été envoyés en centre de soins (3 %). Les envols protégés représentent 65 % des envols !

La productivité du secteur de la plaine du sud Vendée est de 2,18, avec une productivité protégée de 1,42 et la productivité non protégée de 0,76.

4 nids de Busard des roseaux ont aussi été localisés dont 1 seul a mené 3 jeunes à l'envol après moisson. La météo caniculaire du mois de juin a induit une importante précocité des dates de moisson comme en 2018.

Nous avons constaté 5 cas de destruction de cage au moment de la moisson, pour lesquels l'ONCFS a dû également intervenir.



**Carte 2 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine du sud Vendée et le Marais poitevin central**

### **Compte-rendu du centre de sauvegarde UFCS 85**

Concernant le bilan de l'année 2019 il a été marqué, pour les éco-volontaires et moi-même, par trois événements négatifs, dont l'un particulièrement éprouvant.

- La réception de 4 pontes dont tous les embryons étaient morts. Sans doute faut-il y voir les conséquences des pluies intenses de début juin.
- L'entrée d'un nombre élevé de poussins (6) non relâchables en raison de traumatismes.
- La prédation de 7 poussins en élevage ! Les auteurs en sont probablement d'une part des surmulots pour 3 et, peut-être une fouine, voire plus probablement un chat haret, pour 4. Cette prédation est une « première » depuis 1982. Elle résulte d'une « altération » de ma conscience. J'observais en effet, malgré un nombre d'années peu important, une dégradation importante de certains matériaux. Sans aucun incident, ma conscience s'est « endormie ». Le réveil a été rude. Mea culpa ! Sur fonds propres, les travaux de renforcement localisés ont été effectués et donnent, pour l'heure, satisfaction.

Pour le seul genre busard, en 2019 : 20 sont éclos et 19 ont été reçus poussins pour seulement 25 envols soit un taux d'envols de 71%.

Pour les 10 espèces confondues : 55 œufs, poussins ou adultes handicapés ont été reçus pour 35 à l'envol soit un taux d'envols de 64%.

Pour le CDS, une mauvaise année donc.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Tableau 1 : Bilan des envols au centre UFCS 85 en 2019

CENTRE UFCS 85 - 2019 BUSARDS RECUS et à l'ENVOL									
ESPECES	Busard cendré			Busard St Martin			Busard des roseaux		
ORIGINE DEVENIR	Eclosions	Poussins reçus	Envols	Eclosions	Poussins reçus	Envols	Eclosions	Poussins reçus	Envols
LPO 17	0	8	6	9	0	5	4	2	5
LPO 85	7	7	9	0	0	0	0	0	0
CEBC/CNRS	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Ss/totaux	7	17	15	9	0	5	4	2	5
<b>Totaux/espèce</b>	24		15	9		5	6		5
<b>TOTAUX</b>	Eclosions + poussins reçus			39	Poussins à l'envol			25	71%

Précision : les entrées ci-dessus ne tiennent pas compte des œufs clairs ni des embryons morts à l'arrivée.

CENTRE UFCS 85 - 2019 TOTAUX TOUTES ESPECES RECUES et à l'ENVOL				
ESPECES	Reçus œufs	Reçus poussins	Reçus handicapés	Envols
Apus apus	0	0	1	0
Athene noctua	0	1	2	1
Circus aeruginosus	4	2	0	5
Circus pygargus	7	17	0	15
Circus cyaneus	9	0	0	5
Falco tinnunculus	0	6	2	8
Pica pica	0	1	0	1
Hirundo Rustica	0	0	1	0
Upupa epops	0	0	1	0
Delichon urbica	0	0	1	0
<b>TOTAUX</b>	20	27	8	35
<b>POURCENTAGES</b>	55			64%

### 1.1.2. Plaine de Niort

Au total 103 nids de busards, sur les 3 espèces nicheuses sur le département des Deux-Sèvres, ont été répertoriés sur les plaines aux alentours de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest : NINO et de Niort Sud-Ouest : NISO). En comparaison, l'année dernière (2018) 78 nids ont été trouvés. Le record avant cette année était de 96 nids en 2015. C'est donc un nouveau record concernant le nombre de nids répertoriés sur les plaines niortaises.

68 nids de busards cendrés ont été découverts, 26 nids de Saint-Martin et 9 de busards des roseaux. Année record, les chiffres sont ainsi plus élevés que l'année précédente. Seul le nombre de nids de busards des roseaux n'a pas augmenté. En 2018, 55 nids de busards cendrés ont été répertoriés, 14 nids de Saint-Martin et 9 de roseaux.

Le taux de réussite des nids a été un franc succès cette année, 77%. Le nombre d'œufs par nid est plus faible que l'année dernière, 3.54 cette année contre 4.04 l'année dernière, ce qui peut s'expliquer par la grande quantité de campagnols en début de saison 2018 qui a fortement conditionné le nombre d'œufs par couple. Cependant le taux d'éclosion est plus élevé (82% en 2019 avec une moyenne de 3.1 jeune par nid contre 74% en 2018 avec une moyenne de 2.74 jeunes par nid).

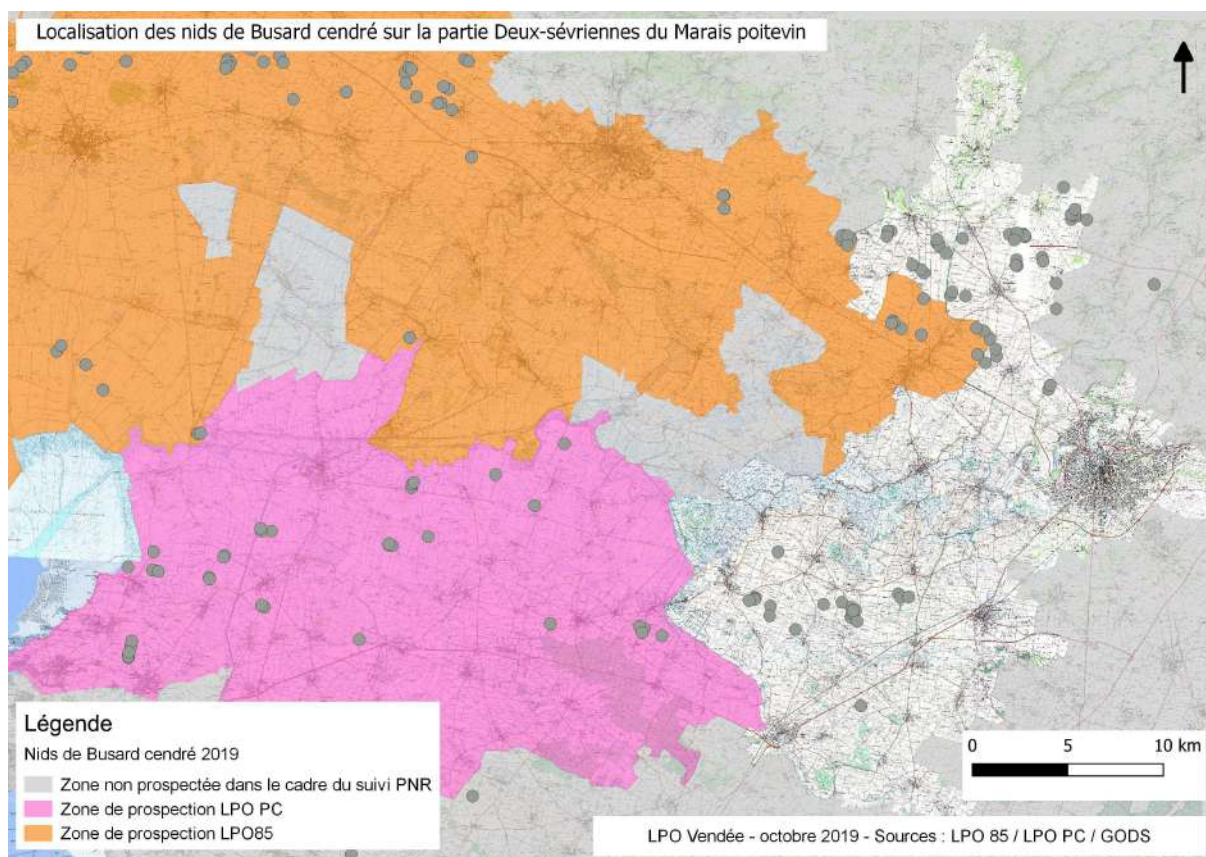
Dans la continuité de ce fort taux de réussite, on peut constater le grand nombre de jeunes à l'envol. 247 jeunes qui est également un record toutes saisons confondues (83% de taux de jeunes à l'envol sur le nombre d'œufs éclos). L'année dernière le nombre de jeune à l'envol était de 153 qui était déjà un excellent résultat (71% de taux de jeunes à l'envol sur le nombre d'œufs éclos). Cette année beaucoup de campagnols ont pris possession des plaines du niortais et de surcroit de façon stable, ce qui a naturellement conditionné les bons résultats de la saison busard.

A noter également que 26 cas d'abandon ou de prédation ont été signalés. 13 nids de busards cendrés, dû notamment à la découverte des nids pendant ou après la moisson qui n'ont pu être sauvés. Également 8 nids de busards Saint-Martin, espèce qui niche assez tôt dans la saison et qui choisit les cultures les plus avancées au début du printemps. Il arrive donc parfois qu'ils installent leur nid dans des cultures comme le ray-grass, qui laisse peu de chance au succès.

Après une bonne saison de reproduction des busards l'année dernière nous pouvons conclure que l'année 2019 est dans la continuité. Cette année à l'instar de l'ensemble du département des Deux-Sèvres ce fut l'année de tous les records pour les plaines du niortais. Du moins pour les busards cendrés et Saint-Martin puisque en effet le busard des roseaux a connu quelques difficultés. Malgré le même nombre de nids répertoriés que l'année dernière (9 nids), seulement 4 nids ont vu au moins un jeune à l'envol. Concernant la protection il est à signaler que 70 cages ont été posées, 68% des nids ont donc été protégés, ce qui a ainsi permis de sauver 202 poussins. Seulement 63 sur 247 poussins se sont envolés avant les moissons ce qui laisse penser que la protection des busards reste essentielle à la survie de l'espèce.

Pour la petite anecdote un busard pâle a tenté de se reproduire du côté de Faye-sur-Ardin mais a malheureusement été retrouvé mort sur le bord d'une route.





**Carte 3 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine de Niort**

### **1.1.3. Marais poitevin sud et plaine d'Aunis**

Cette année, **22 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais Poitevin charentais et la plaine d'Aunis. Les efforts de prospection ont permis de localiser **91 nids** : 54 nids de Busard cendré, 25 nids de Busard des roseaux et 12 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, nous arrivons à un total de **63 couples** sur notre secteur. Sur les 54 nids localisés, 23 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 31 en plaine. Au total, **46 nids ont été visités et 34 d'entre eux ont nécessité une protection, l'envoi en centre de soin ou la pose d'un jalon.**

Sur 33 nids visités, dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de **3,8 (± 0,97) œufs**. **La productivité** (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple), calculée sur 32 nids, est de **3 (± 1,3) jeunes à l'envol (96 jeunes pour 32 nids)**. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. En effet, à ce jour, les informations sur le devenir des 4 jeunes envoyés au centre de soin n'ont pas encore été communiquées. Le **succès de reproduction** correspondant à la proportion de jeunes à l'envol in situ par rapport au nombre d'œufs pondus est de **79,7%, celui-ci est calculé sur 30 nids.**

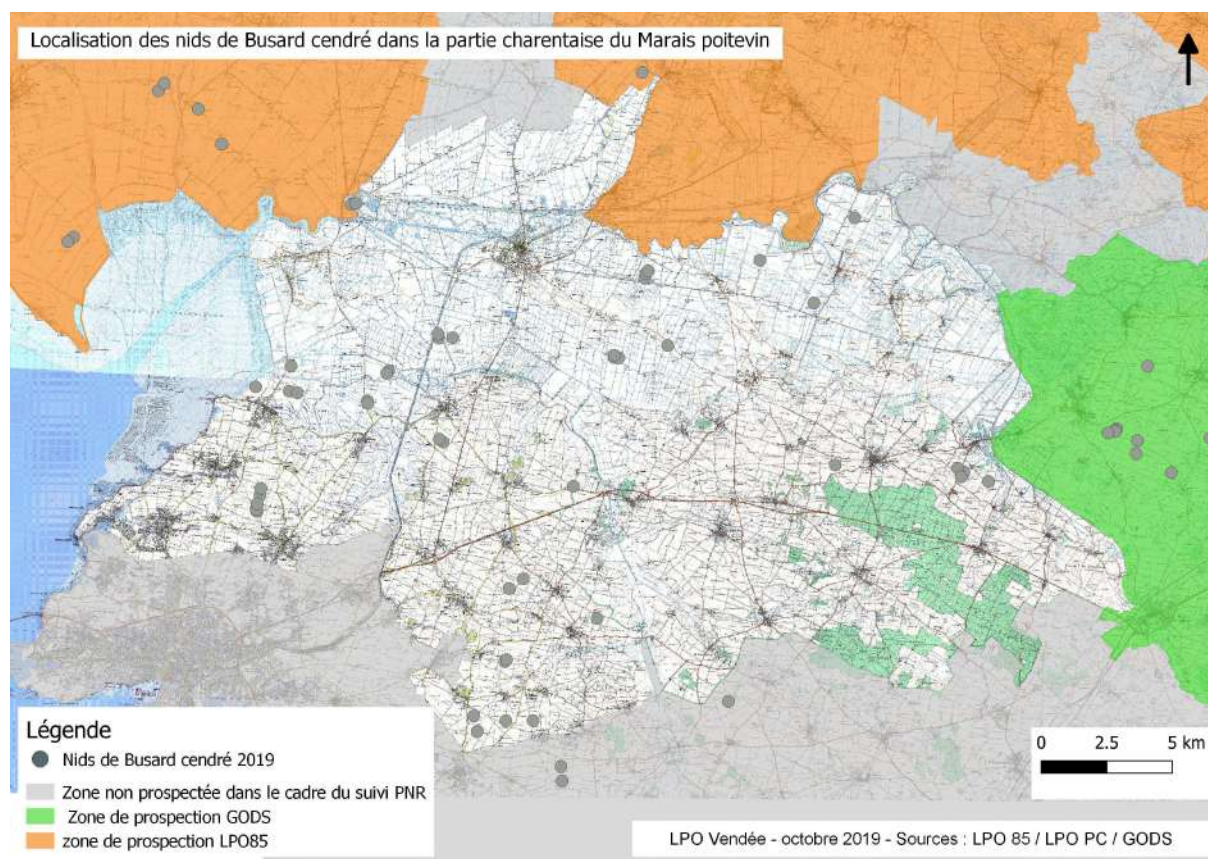
S'il on considère également les jeunes volants sans visite de nids (jeunes volants avant ou lors de la visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), c'est **131 jeunes (au minimum) qui ont pris leur envol en 2018 sur le site d'étude, dont 62 avant la moisson (47,3%), et 69 après la moisson (52,7%).**

**Cette année, aucun cas de destruction volontaire n'a été constaté. Cependant, 1 nid, non repéré lors de la phase de prospection, a été détruit par la moisson.** Par ailleurs, 1 des jeunes a pu être sauvé et prendre son envol grâce à la pose d'une cage. Enfin 1 nid n'a pas été trouvé lors de la visite mais le comportement du couple présent laissait à penser que les jeunes s'étaient déjà envolés.

**7 nids sont considérés en échec** cette année, généralement par prédation des œufs ou des jeunes. De plus, la tempête, les fortes pluies et les basses températures du début du mois de mai ont probablement induit quelques échecs et des pontes de remplacement tardives. Enfin les chaleurs caniculaires des mois de juin et de juillet ont provoqué la mort de plusieurs jeunes poussins.

La période de moisson s'est étalée jusqu'à la troisième semaine de juillet. La protection s'est donc faite majoritairement sur des poussins sub-volants. Cette période étant critique pour la survie des jeunes, car ils sont en âge de sauter des cages de protection sans pouvoir s'envoler lors des moissons. Les nichées ont donc nécessité une surveillance pendant la moisson.

**45 agriculteurs** ont été rencontrés lors de la saison 2019. Dans l'ensemble, **les relations avec le monde agricole restent très positives**, et l'implication de certains exploitants est encourageante à maintenir le dialogue. Certains refusent tout de même la pose de cages, et le centre de soins de Saint-Denis du Payré est indispensable pour la prise en charge de ces nichées, surtout au stade œuf.



**Carte 4 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine d'Aunis et le Marais poitevin sud**

## 1.2. Caractérisation des nids 2019 pour l'ensemble du territoire prospecté

Tableau 2 : Nids trouvés dans l'ensemble du territoire prospecté en 2019 : données brutes et pourcentages

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec intervention	Nids sans intervention	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	28	10	21	17	38
	%	74 %	26 %	55 %	45 %	
Plaines	Brut	85	33	92	26	118
	%	72 %	28 %	78 %	22 %	
Plaines et Marais	Brut	113	43	113	43	156
	%	72 %	28 %	72 %	28 %	
Plaine et Marais (avec nino)	Brut	143	57	158	42	200
	%	72 %	29 %	79 %	21 %	

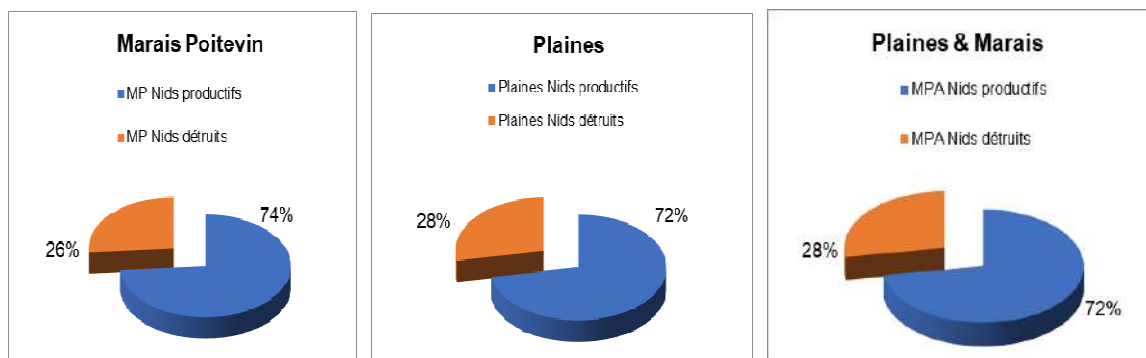


Figure 1 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté en 2019

Le nombre de nids trouvés est plus important dans les secteurs de plaine (118 nids) que dans les secteurs de marais (38 nids). La proportion est proche de 2017 avec 102 nids en plaine et 39 dans le marais. A noter que la surface de plaine prospectée est beaucoup plus importante que la zone de marais. En 2019, la proportion de nids productifs et de nids détruits sont similaires pour les 2 secteurs.

En 2019, la proportion de nids détruits est plus faible que l'année passée (26 / 28 %). En 2018 le pourcentage de destruction des nids était compris entre 33 et 43 %.

### 1.3. Succès de reproduction en 2019, dans l'ensemble du territoire prospecté

Tableau 3 : Productivité de jeunes dans l'ensemble du territoire prospecté en 2019, données brutes et pourcentages

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envol (1) avant moisson	Envol (2) après moisson	Envol (3) en CDS	Ss Total (2+3) Envol protégés	Total (1+2+3) Survie
Marais poitevin	Brut	101	9	50	35	7	42	92
	%		9%	54 %	38 %	8 %	46 %	91 %
Plaines	Brut	310	40	77	189	4	193	270
	%		13 %	29 %	70 %	1 %	71 %	87 %
Plaines et Marais	Brut	408	46	127	224	11	235	362
	%		11 %	35 %	62 %	3 %	65 %	89 %
Plaines et Marais (avec nino)	Brut	545	78	152	304	11	315	467
	%		14 %	33 %	65 %	2 %	67 %	86 %

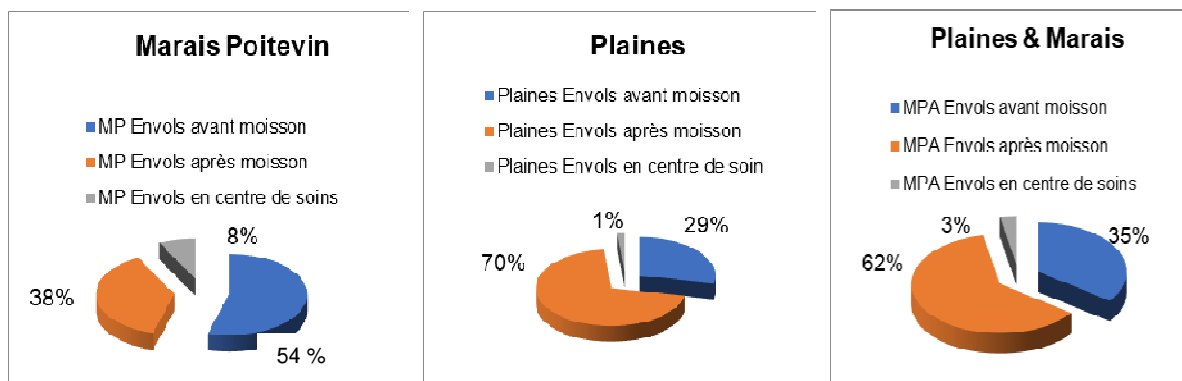
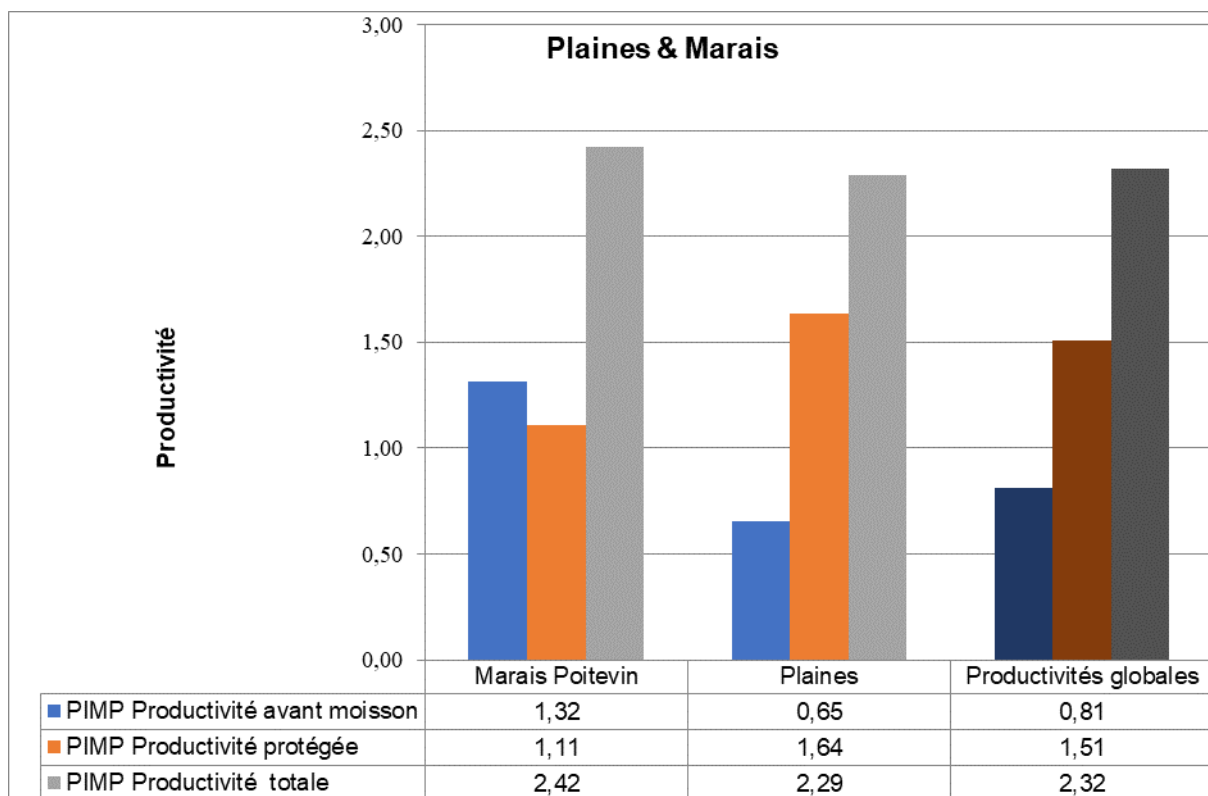


Figure 2 : Pourcentage des envols dans l'ensemble du territoire prospecté en 2019

La proportion d'envol avant moisson est largement plus importante dans les secteurs marais et représente plus de 50 % des envols alors que les envols protégés en plaine s'élèvent à 70 %. Cette proportion est fluctuante en fonction des conditions météo mais on voit bien que cette part continue d'augmenter.



**Figure 3 : Productivité dans l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale en 2019**

La productivité des couples en 2019 est bien meilleure qu'en 2018 avec 2,82 jeunes à l'envol par couple cette année contre 1,55 en 2018.

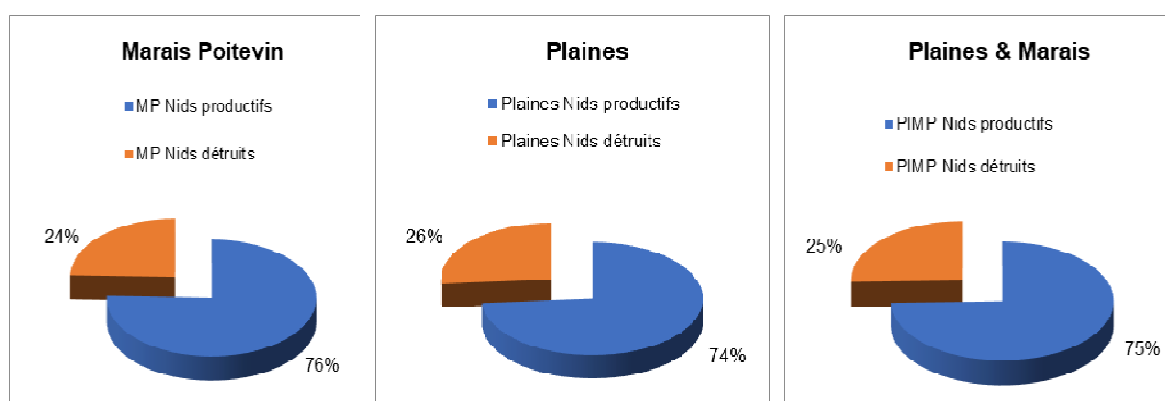
## 2. ÉVOLUTION INTERANNUELLE DES EFFECTIFS DE BUSARD CENDRE EN MARAIS POITEVIN ET PLAINE DEPUIS 1982 ET 1999

### 2.1. Caractérisation des nichées entre 1982/1999 et 2019

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

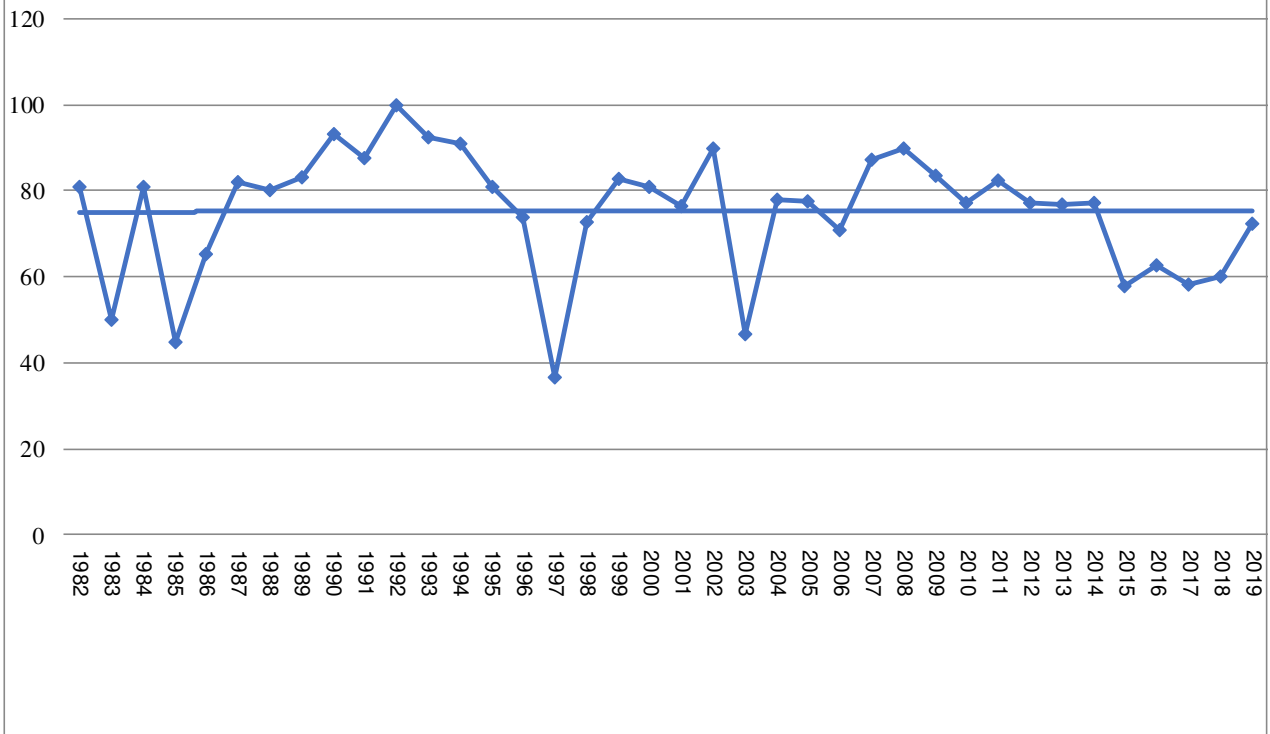
**Tableau 4 : Les nids : données brutes et résultats de 1982/1999 à 2019**

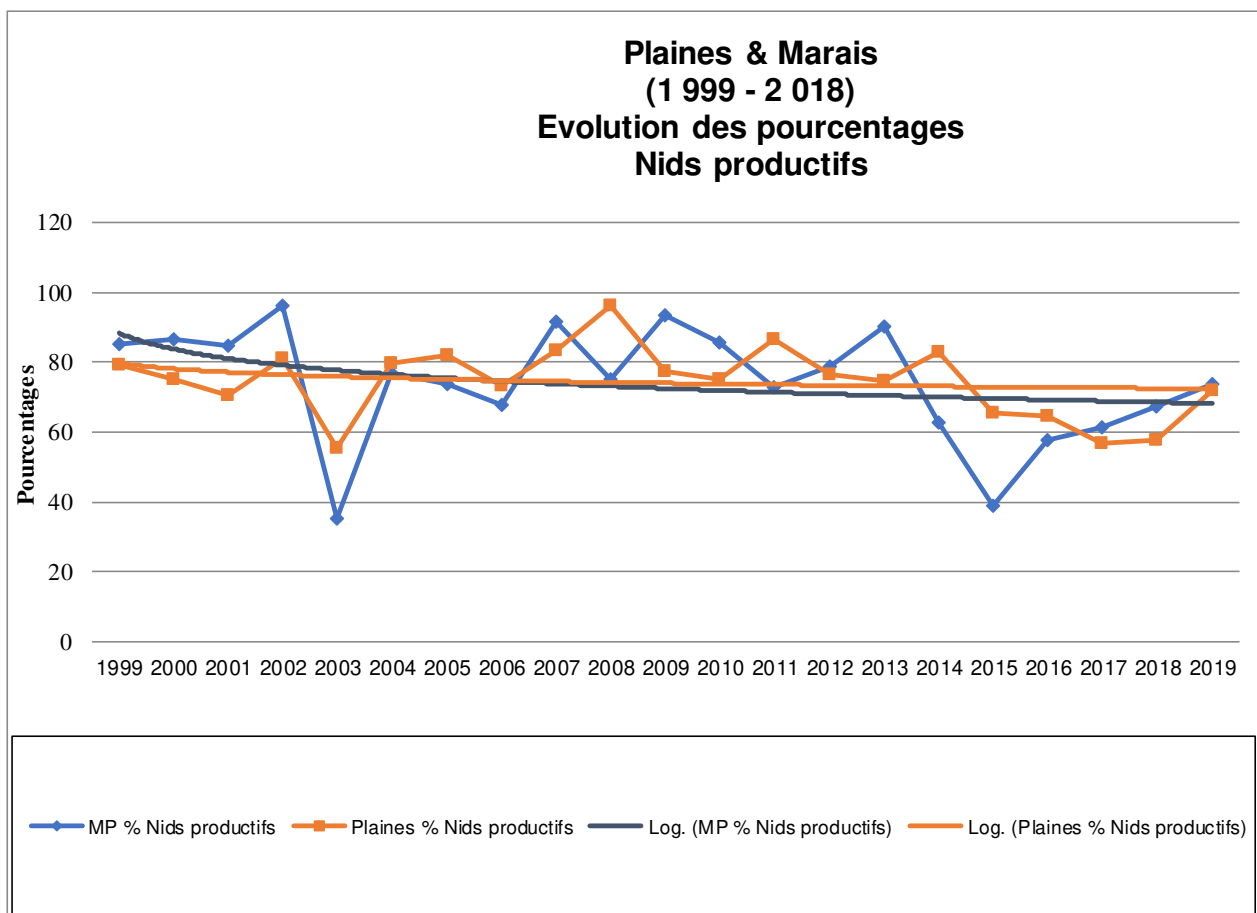
		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec interventions	Nids sans Interventions	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	1045	339	688	696	1384
	%	76 %	24 %	50 %	50%	
Plaines	Brut	1211	431	1148	494	1642
	%	74 %	26 %	70 %	30 %	
Plaines et marais	Brut	2256	770	1836	1191	3026
	%	75 %	25 %	61 %	39 %	



**Figure 4 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2019**

**Plaines & Marais**  
**Tous secteurs confondus**  
**Evolution des pourcentages**  
**Nids productifs**





**Figure 5 : Représentations graphiques de l'évolution du pourcentage de nids productifs pour l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2019**

L'ensemble des graphiques et tableaux montre une importante similitude dans les variations du pourcentage de nids productifs entre les deux types de secteurs jusqu'en 2007.

Depuis 2013, on constate une diminution du nombre de nids productifs pour les deux secteurs plaine et marais mais en proportion plus importante pour le marais.



## 2.2. Succès de reproduction entre 1982/1999 et 2019

Tableau 5 : Productivité de jeunes, données brutes et résultats de 1982/1999 à 2019

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envois (1) avant moisson	Envois (2) après moisson	Envois (3) en CDS	Ss total (2+3) Envois protégés	Total (1+2+3) survie
Marais poitevin	Brut	3599	820	1249	945	585	1530	2779
	%		23 %	45 %	34 %	21 %	55 %	77 %
Plaines	Brut	4315	950	1419	1580	366	1946	3365
	%		22 %	42 %	47 %	11 %	58 %	78 %
Plaines et Marais	Brut	7911	1767	2668	2525	951	3476	6144
	%		22 %	43 %	41 %	15 %	57 %	78 %

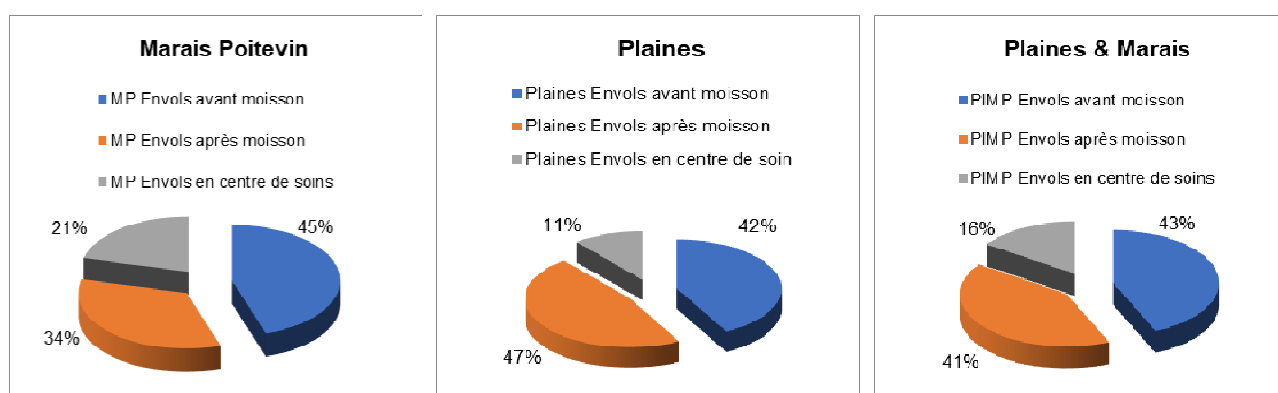
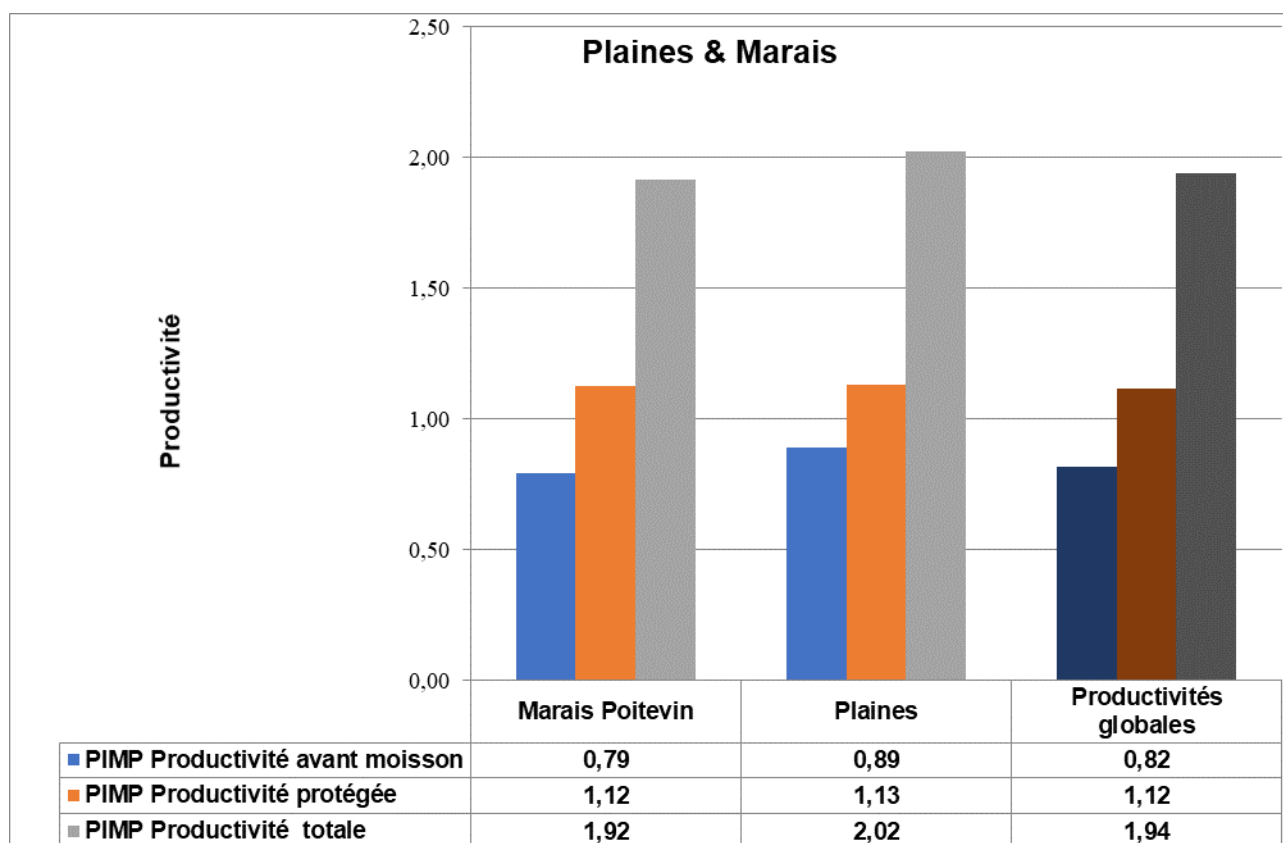


Figure 6 : Pourcentage des envois sur l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2019

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'analyse de 2007, **la part des envois "protégés" par rapport aux envois "naturels" avant la moisson continue d'augmenter**. Pour l'ensemble du territoire surveillé et pour la période 1982-2007, le taux d'envois "protégés" était de 48 % ; en 2010 ce taux s'élevait à 51 %, depuis 2012 ce taux variait entre 53 et 56 % (2018). En 2019, ce taux atteint 57 %. Comme il a été précisé dans la synthèse *"1982-2007 : 25 ans de protection du Busard cendré dans le Marais poitevin"* (PACTEAU, 2010), cette part d'envois "protégés" tend à s'accroître, ce qui va nécessairement demander encore plus de rigueur dans les actions de protection.



**Figure 7 : Productivité pour l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale entre 1983/1999 et 2019**

L'histogramme montre des situations relativement proches entre les secteurs de plaine et de marais cette année.

Notons que la productivité globale diminue de 1,94 pour la période 1982/1999 – 2007, est à 1,94 pour la nouvelle période incluant 2019. Le seuil de renouvellement de la population est seulement atteint pour les secteurs de plaine.

## CONCLUSION

La campagne 2019 de protection du Busard cendré apporte des résultats relativement bons en termes d'envols dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure et ce malgré un contexte conflictuel dans la zone des polders vendéens.

Cette année est marquée par la découverte de 156 nids (118 en plaine et 38 en marais) dont 72 % ont été productifs. 362 jeunes busards ont pris leur envol dont 235 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 structures (ASTUR, LPO PC et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Parmi ces 235 envols "protégés", 224 jeunes se sont envolés *in situ* et 11 ont été envoyés en centre de soins. Les 127 jeunes restants se sont envolés avant la moisson. L'importante proportion des envols après moisson est liée à la précocité des dates des moissons.

Les "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires. Cette collaboration n'a pas été possible sur une partie des polders vendéens et l'ONCFS a dû intervenir sur un certain nombre de nids.

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des "envols protégés" a augmenté ces dernières années et reste importante avec plus de 50 % des envols (moyenne des années). En 2019, ce taux augmente de nouveau et s'élève à 57 % (56% en 2018). Ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais à l'augmentation du nombre d'envols après les moissons. Ces "envols protégés" sont dépendants d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. **Ces chiffres montrent que sans action de protection la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu et est vouée à disparaître sans intervention.**

Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent difficiles dans certains secteurs. Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des stagiaires, services civiques, éco-volontaires, bénévoles et salariés pour leur travail remarquable, ayant largement contribué à la réussite de cette campagne de protection.

Merci à Claire Blandin, Bérénice Chenais, Christian Pacteau, Goeff et Hilary Welch, Bruno Maître, Justin Chambrelin, Emmanuelle Portier, Jacques Grelier, Claire Caput, Yves Gaugris, Yohan Meuraillon, Maud Lardon, Cathie Clémot, Aurélie Guégnard pour la LPO 85.

Merci à Anaëlle Bissonnet, Stephane Cohendoz, Elisa Daviaud, Jennifer Fabre, Patrick et Claudine Giuliani, Christian Gossmann, Daniel Hulne, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, Christine Malbosc, Perrine Jezequel, Crésciense Leclaude, François Marie, Claudine Martin, Didier Maucouard, Marie Pillods, Jackie Richard, Mickaël Vinet pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Patrick Boucheny, Marie-Line Dupeux-Durand, Laurent Merle, Cyril Rousseau, Claude Conon, Anne-Lise Lambert, Michel Giraudeau, Christian Joly, Joëlle Chatain, René Pouit, Dominique Perrin, Jean-Yves Granier, Jean-François Quété, Camille Gourmand, Jean-Claude Parant, Sara Gillion, Damien Jouen, Alexis Martineau pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle.

La sauvegarde du Busard cendré dépend de leur investissement.

# Résumé

Titre : Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2019 – note de synthèse

Thèmes : Opération de conservation, Busard cendré

Mots-clés :

- Thématiques : ornithologie, busards, conservation, protection, sensibilisation, agriculture
- Géographique : Marais poitevin, marais, plaine

Espèce concernée : Busard cendré (*Circus pygargus*)

Type d'étude : Suivi de la reproduction et protection des nichées de busards cendrés

Objectif(s) de l'étude : Maintenir les populations de Busard cendré dans le territoire du Marais poitevin et ses bordures.

Résumé :

Dans l'ensemble du territoire prospecté en 2019 (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), 156 nids ont été trouvés (163 en 2018). 118 nids étaient en zone de plaine et 38 en zone de marais. 72 % de ces 156 nids étaient productifs et ont produit 362 jeunes à l'envol, dont 235 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 associations menant cette opération (ASTUR, GODS et LPO PC et 85) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Parmi ces 235 "envols protégés", 11 jeunes busards ont été envoyés en centre de soins. Les 224 restants ont été protégés par la pose de cages ou de grillages autour des nids, rendue possible grâce à l'accord des exploitants agricoles. 127 jeunes se sont envolés avant la moisson. La saison de reproduction 2019 a globalement été bonne. Cette année montre une fois de plus à quel point les jeunes busards à l'envol restent tributaires de la météo et de l'évolution des cultures. Enfin, il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès du public agricole, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Période / année de réalisation : Avril / Août 2019

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Nombre de pages : 20 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : DREAL Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Natura 2000, WKN France

lien bibliographique : GUEGNARD A. & AL., 2019. *Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2019 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 20 p.